

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 397 promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances, L'arrêté 10 août 1937, Le décret du 11 février 1938.

n° 397

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 avril 1938

Numéro JO
n° 497 du 30/04/1938

Date du numéro
30 avril 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Sont promulgués à la Cote française des Somalis et dépendances : L'arrêté interministériel du concernant le versement des forfaits; 2° Le décret du 11 février 1938 complétant le décret du 31 décembre 1935 relatif au délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

PIERRE-ALYPE.